

# L'essentiel des actions 2023 mises en œuvre par le syndicat de la Barguelonne et du Lendou



**Diversification des habitats:** Sur les tronçons en eau toute l'année où l'habitat est faible, la création de banquettes minérales, d'épis en pierre, de seuils ouverts recréent des zones d'accélération du courant, des sous berges et des trous d'eau nécessaires à la survie des espèces aquatiques notamment en basses eaux. En 2023, des aménagements ont été réalisés sur la Petite Barguelonne dans la commune de Montcuq (46).



**Entretien de la ripisylve:** La suppression de certains arbres déperrissants, tombés dans la rivière en assure le bon écoulement. Les embâcles (amas de bois dans le lit du cours d'eau) font aussi l'objet d'une évaluation cherchant l'équilibre entre la prévention des inondations, l'érosion des berges et leurs rôles positifs de création d'habitats variés pour les espèces aquatiques. En 2023, 12 km de berges ont été entretenues. Plusieurs peupliers et embâcles ont été enlevés suite à la tempête et crues de juin 2023.

**Plantation d'arbres sur les berges:** La présence d'arbres en bord de rivière (la ripisylve) assure le maintien des berges, l'ombrage, la création de sous berges favorables à la vie aquatique, cela filtre les pollutions et limite l'érosion des sols. Au fil des échanges avec les propriétaires riverains, souvent agriculteurs, la solution fréquemment retenue est une séquence composée d'un arbre et trois arbustes tous les 3 mètres. En 2023, le Syndicat de la Barguelonne et du Lendou a planté 1922 mètres de berge soit 1024 arbres.

**Lutte contre l'érosion des sols:** Le départ de terre depuis les parcelles a une incidence sur la qualité de l'eau en colmatant les graviers et galets du lit des cours d'eau et en emportant des polluants (nitrates, pesticides...). L'agriculteur voit également la fertilité de son sol se dégrader. En 2023, le Syndicat de la Barguelonne et du Lendou a planté 892 m de haies soit 892 arbres.



**Réalisation d'un passage à gué:** Le ruisseau de Thézels à Castelnau Montratier était sujet à la dégradation de ses berges et aux piétinements du lit par le bétail en plusieurs endroits. Suite à la création d'un passage à gué en 2022, ce site a fait l'objet d'un suivi en 2023. La mise en place de clôtures et l'usage du passage à gué par le bétail vont permettre de retrouver des berges stables végétalisées bordant un lit naturel retrouvant un fond de sable et de graviers.



**Pour plus de renseignements contacter**  
Damien Fitère : 06 89 58 06 53  
Julien Cachard : 06 11 72 69 77